

M. Trudeau: J'ai du mal à comprendre comment cela a pu être autorisé, si l'on n'en a pas demandé l'autorisation.

Des voix: Oh oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Greenwood a la parole.

M. Lawrence: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Lawrence: Je voulais simplement lui demander pourquoi cette autorisation n'a pas été demandée.

Des voix: Asseyez-vous.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—L'INITIATIVE DE LA DÉMARCHÉ DE L'ADJOINT EXÉCUTIF DU PREMIER MINISTRE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question directement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il ressort clairement d'une déclaration qu'il a faite qu'au moment du procès des étudiants de Trinidad, il a rendu visite au juge Mackay, pour une raison ou une autre. Son récit est très différent de celui du juge Mackay et, sauf erreur, le premier ministre a lui-même déclaré que le ministre n'agissait pas sur ses ordres, même s'il travaillait dans son bureau.

Je demande au ministre de nous dire maintenant s'il est allé voir le juge de sa propre initiative ou, sinon, qui lui en a donné l'ordre à ce moment-là?

M. l'Orateur: A l'ordre. Les précédents nous prouvent que si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social essaie de répondre maintenant à cette question, il enfreindra une règle précise de la Chambre, car il n'occupait pas à l'époque ses fonctions actuelles de ministre de la Couronne.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait s'adresser plutôt au premier ministre dont le cabinet en question relevait à cette époque et relève encore.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée concerne des faits que connaît personnellement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et, à mon avis, la Chambre a le droit de l'entendre dire qui l'avait chargé de faire la visite en question. Sauf votre respect, je ne vois pas ce que la question a d'irrecevable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre peut répondre à la question ou, comme on l'a fait auparavant, il peut indiquer qu'il la transmettra au ministre actuel ou à l'ancien ministre. Le premier ministre est libre d'agir à sa guise, mais il est bien évident qu'on ne peut poser la question directement au ministre puisqu'elle concerne ses anciennes fonctions.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai dit plus tôt, mais, comme le ministre actuel l'a dit, il est vrai qu'il est allé voir le juge Mackay à ce moment-là pour

Questions orales

lui parler d'un procès mettant en cause des étudiants de l'Université sir George Williams à Montréal...

Une voix: Qui l'y avait autorisé?

M. Trudeau: ... et qu'il l'avait fait à la demande d'un gouvernement étranger qui voulait obtenir certains renseignements sur le procès et la façon dont il se déroulait. M. Lalonde m'a signalé que la seule question dont il avait parlé avec le juge était la date à laquelle la décision serait rendue et qu'il n'avait discuté d'aucune autre question, y compris les questions mentionnées dans la lettre du juge Mackay. Il voulait simplement savoir à peu près à quelle date le procès prendrait fin.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—DEMANDE DE RAPPEL DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que certaines de ces allégations extraordinaires mettent en cause le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), puis-je demander au premier ministre si lui-même, son ministre de la Justice ou tout autre membre de son cabinet ou de son personnel ont communiqué avec le ministre de la Consommation et des Corporations, qui prend actuellement des vacances au Mexique, si je ne m'abuse? Sait-on quelle est l'opinion du ministre à ce sujet et le premier ministre a-t-il l'intention de lui demander de rentrer immédiatement étant donné ces allégations extraordinaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Travaux publics l'a signalé il y a un instant, l'affaire d'outrage au tribunal qui met en cause le ministre de la Consommation et des Corporations est en appel. Je ne suis au courant d'aucune allégation de la part du juge Mackay, si ce n'est qu'un procès a été intenté pour outrage à la magistrature. Je ne sais pas si le ministre a été mis au courant de ce que disait le journal de ce matin. Je ne vois aucun besoin de l'en informer. Il n'y a pas de faits nouveaux allégués ici. Je suis certain que quelqu'un finira par lui dire ce qui se passe et ce que le journal a écrit, et il sera probablement mis au courant. Peut-être le nouveau chef de l'opposition qui, je crois, est aussi en vacances au Mexique, pourrait-il le lui dire.

Des voix: Bravo!

LA QUESTION DE L'ACQUITTEMENT DES HONORAIRES DU PROCUREUR SPÉCIAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je puis vous assurer que le ministre de la Consommation et des Corporations reviendra tôt ou tard. Puis-je demander au ministre de la Justice s'il a communiqué avec son collègue au sujet de cette affaire?

Puis-je aussi en profiter pour lui demander si une décision a été arrêtée au sujet des honoraires du procureur spécial, M^e Holden, ou le ministre, à l'instar de son sous-ministre, pense-t-il qu'il devrait s'adresser aux compagnies de sucre pour se faire payer?